

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 07 JUILLET 2020

**OBJET : CONVENTION DE FACTURATION DE LA CONSOMMATION D'EAU  
CHANTIER EYHARTZIA**

L'an deux mille vingt, et le sept juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**PRESENTS :** Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— Martine CELHAY - Marie-Pierre LAGADEC - Véronique DELAGE - Elisabeth TOURATON - Lionel DIRIBARNE - Jérôme DACHARY - Joël OYHENART - Ramuntcho BALADE - Aurélie DARRIEUMERLOU - Grégory LEMBEYE - Mélanie EYHERABURU - Thibault BIDART

**EXCUSES :** Nathalie ETCHETO - Patrick BERHOCOIRIGOIN

La Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du site EYHARTZEA en une maison des services au public ont débuté ce mois de juin.

Elle indique que la commune de BARDOS est propriétaire du compteur d'eau existant sur le site, et qu'il y a lieu de facturer la consommation d'eau utilisée lors de ce chantier de construction à l'entreprise principale utilisatrice de ce compteur, à savoir l'entreprise SARL CLÉDON & Fils.

Elle ajoute que le compteur a été relevé au début des travaux, le 02 juin 2020, par M. Patrick LALANNE, maître d'œuvre du chantier et qu'il indique 704,54 m<sup>3</sup>.

Elle précise que ceci suppose la conclusion d'une convention pour la durée du chantier de construction, soit du 02 juin 2020 à la date déclarée sur la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, soumet le projet à l'assemblée, et lui demande de l'autoriser à la signer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de passer convention avec l'entreprise SARL CLÉDON & Fils, représentée par M. CLEDON Xavier, dont le siège social est situé ZAC de Targa à AÏCIRITS (64120), entreprise principale intervenant sur le chantier de construction de la maison des services au public EYHARTZEA,

**AUTORISE** la Maire à signer cette convention.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY




# Convention de facturation de la consommation d'eau

## Chantier EYHARTZEA

### **ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

**La commune de BARDOS**, située 105 place du Château Salha à BARDOS (64520), représentée par son Maire, Mme BEHOTEGUY Maïder, habilitée par délibération en date du 07 juillet 2020,

**D'UNE PART,**

**Et**

**L'entreprise SARL CLÉDON & Fils**, représentée par M. CLEDON Xavier, dont le siège social est situé ZA de Targa à AÏCIRITS (64120), entreprise principale intervenant sur le chantier de construction d'une maison des services au public « EYHARTZEA » situé au 199, route de Bidache à BARDOS (64520)

**D'AUTRE PART**

**IL A DONC ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La commune de BARDOS étant propriétaire du compteur d'eau n° **A 320181 D**, de la marque ELSTER, installé le 13 décembre 2011, situé au 199, route de Bidache, adresse du chantier, la présente convention a pour objet la **facturation de la consommation d'eau** utilisée lors de ce chantier de construction d'une maison des services au public « EYHARTZEA » à l'entreprise principale utilisatrice de ce compteur, l'entreprise **SARL CLÉDON & Fils**.

### **ARTICLE 2 – MODALITÉS**

La commune de BARDOS s'engage à présenter à l'entreprise un titre exécutoire, dès réception de la facture d'eau de la société SAUR, mentionnant la consommation d'eau réalisée depuis le relevé du 02 juin 2020, date de début de chantier, de 704,54 m<sup>3</sup> (voir photographie du compteur réalisée le 02 juin 2020 par M. LALANNE Patrick, maître d'œuvre du chantier).

En contrepartie, la SARL CLÉDON & Fils s'engage à régler sa dette à la Trésorerie d'Anglet ADOUR OCEAN, dont dépend la commune de BARDOS, dans les plus brefs délais à réception dudit titre exécutoire.

### **ARTICLE 3 – DURÉE ET MODALITÉS DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la durée du chantier de construction d'une maison des services au public « EYHARTZEA » situé au 199, route de Bidache, soit du 02 juin 2020 à la date déclarée sur la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux.

Fait à BARDOS, le 08 juillet 2020, en deux exemplaires originaux.

**La commune de BARDOS,**

**L'entreprise SARL CLÉDON & Fils,**

**Mme BEHOTEGUY Maïder**

**M. CLEDON Xavier**